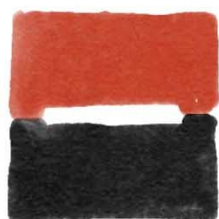


Le désinvestissement des énergies fossiles



La Société générale laisse le charbon sur le carreau

Vous n'avez pas bonne mine...

Mettez-vous au vert!



BRIEF.ECO

BRG

Le désinvestissement des énergies fossiles

La **banque française Société générale** a annoncé qu'elle réduisait à nouveau ses investissements dans le secteur du charbon. Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à se détourner des actifs financiers liés aux énergies fossiles, principales responsables des émissions de gaz à effet de serre contribuant au dérèglement climatique.

L'ACTU

La **Société générale** a annoncé jeudi dernier poursuivre « **sa politique de désengagement du charbon** » en cessant dès à présent « de fournir de nouveaux services ou produits » aux entreprises dont « l'activité dans le charbon thermique », utilisé pour produire de l'électricité, est « supérieure à 50 % ». Sont également concernées les entreprises dont l'activité dans le charbon thermique se situe « entre 30 % et 50 % » et « qui n'ont pas de stratégie » permettant de la réduire à moins de 30 % d'ici 2025. Dans un communiqué, la banque rappelle qu'elle a également réduit depuis 2016 ses placements financiers dans le secteur du charbon.

La Société générale explique vouloir s'aligner avec l'accord de Paris, signé en 2015, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2 °C maximum d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle, contre 3 °C selon la trajectoire actuelle d'après le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) mis en place par l'ONU. **Le charbon ainsi que le pétrole et le gaz naturel sont des énergies fossiles, dont la combustion émet du dioxyde de carbone (CO2)**, un gaz à effet de serre en grande partie responsable du dérèglement climatique.

L'ÉCLAIRAGE

En quoi consiste le désinvestissement des énergies fossiles ?

En économie, le **désinvestissement** est le fait pour un investisseur de réduire ou de supprimer ses investissements dans une entreprise ou dans un secteur d'activité en vendant les actifs qu'il y détient, comme des actions ou des obligations.

Le **mouvement de désinvestissement des énergies fossiles**, également appelé désinvestissement carbone, est né en 2010 au États-Unis, lorsque des étudiants d'un campus de Pennsylvanie ont demandé aux fonds d'investissement gérés par leur université d'exclure de leurs portefeuilles les entreprises impliquées dans l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz dans le but d'agir contre le dérèglement climatique. Cette campagne a été suivie par d'autres campus américains et britanniques avant d'être reprise en 2012 par l'ONG américaine de défense de l'environnement 350.org.

Le fonds souverain norvégien, le plus important fonds d'investissement détenu par un État au monde, a annoncé son désinvestissement du secteur du charbon en 2015 puis du secteur pétrolier en mars 2019. Selon un décompte tenu par 350.org, plus d'un millier de grandes institutions, parmi lesquelles des fonds de pension, des organisations religieuses, des fondations philanthropiques et des compagnies d'assurance, ont à ce jour annoncé des désinvestissements carbone pour un montant avoisinant 9 000 milliards de dollars.

Pourquoi les ONG parlent-elles de « bulle carbone » ?

Dans un rapport publié en 2011, l'analyste financier James Leaton est le premier à qualifier la valorisation du secteur **des énergies fossiles** de « **bulle carbone** », au sens d'une **bulle spéculative**. Il estime que la valeur boursière des entreprises minières, pétrolières et gazières, liée à la taille de leurs gisements, est surévaluée. Or, poursuit-il, ces entreprises ne pourront pas exploiter toutes leurs réserves en hydrocarbures et en charbon, sous peine d'émettre trop de CO₂. En 2012, l'Agence internationale de l'énergie, une organisation regroupant 30 pays parmi les plus industrialisés du monde, affirme que pour limiter la hausse des températures mondiales à 2°C, il faudrait brûler d'ici 2050 seulement un tiers des réserves connues de combustibles fossiles.

Les **bulles spéculatives** ont été étudiées par de nombreux économistes dont l'Américain **Robert Shiller**. Dans une série d'articles et d'ouvrages publiés à partir de 1981, il remet en cause la **théorie des marchés efficients** selon laquelle les investisseurs sont des êtres rationnels. Il avance que les individus sont au contraire soumis à de multiples biais, notamment psychologiques. Robert Shiller montre que les normes culturelles et les relations sociales incitent les investisseurs à se conformer au consensus en vigueur au lieu d'analyser les faits.

Comment sont gérés les risques financiers liés au climat ?

En 2015, le **Conseil de stabilité financière**, une instance internationale réunissant les autorités financières d'une vingtaine de pays et plusieurs institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale, crée un groupe de travail consacré à l'**analyse des risques financiers liés au climat**. En 2017, ce dernier publie un rapport dans lequel il demande aux banques et aux compagnies d'assurance davantage de transparence sur leur exposition au carbone.

Dans un guide publié en 2018 pour aider les investisseurs, la Fédération française de l'assurance souligne que cette évaluation est un « exercice complexe ». Elle note par exemple que les entreprises ayant mis au point des méthodologies de mesure ne retiennent pas les mêmes critères. Elle alerte sur le risque d'une position qui consisterait à bouder tout investissement dans le secteur énergétique, en précisant qu'un portefeuille composé d'entreprises énergétiques impliquées dans la transition écologique aura probablement une empreinte carbone plus lourde qu'un portefeuille composé d'entreprises du secteur tertiaire, mais contribuera davantage à la transition énergétique et écologique.

POUR ALLER PLUS LOIN

Désinvestissement de taille.

Filiale de la Caisse des dépôts, le média et centre de recherche sur le développement durable Novethic revient dans un article sur la décision prise en mars par le fonds souverain norvégien d'exclure des entreprises du secteur pétrolier de son portefeuille. Novethic voit dans cette annonce une confirmation du **risque climatique pesant sur les marchés financiers**.

Raison et déraison.

Dans le blog de vulgarisation économique Classe éco hébergé par Franceinfo, le professeur d'économie Alexandre Delaigue présente **les lauréats du prix Nobel d'économie 2013**, à savoir les Américains **Eugène Fama et Robert Shiller, qui défendent des thèses contraires en matière de rationalité des marchés**.

Source: <https://www.brief.eco/>